

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19791 - 76ÈME ANNÉE

Route en mer : nouvelle confirmation de l'impossibilité de finir la NRL version Didier Robert



Autorité environnementale

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html>

Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur le projet intitulé « réhabilitation de la carrière des Lataniers » (974)

n°Ae : 2020-102

L'Autorité environnementale a rendu un avis très critique sur le projet de réouverture de la carrière des Lataniers à La Possession. Or, cette réouverture est capitale pour que les partisans de Didier Robert entretiennent l'espoir de poursuivre le chantier pharaonique de la route en mer, actuellement quasiment à l'arrêt faute de matériaux. L'Autorité environnementale constate notamment la nécessité d'actualiser l'étude d'impact du projet du président de Région en y intégrant en particulier les dégâts

sanitaires et environnementaux que cette réouverture ne manquera pas de provoquer. Autrement dit, pour espérer respecter l'environnement en extrayant des matériaux à La Possession, il faudra revoir profondément la copie. C'est donc la confirmation de l'impossibilité de finir la NRL version Didier Robert, et un nouvel argument pour la revendication du Parti communiste réunionnais : une mission d'expertise technique, financière et environnementale afin de trouver une alternative à l'impasse dans

laquelle Didier Robert et ses soutiens ont mis toute La Réunion.

A l'heure où nous mettons sous presse, les Réunionnais devraient déjà bénéficier de deux équipements depuis plusieurs années : un train reliant Sainte-Marie à Saint-Paul en passant par Saint-Denis et une nouvelle route du littoral. Mais ils n'ont rien de tout cela en raison de la volonté de Didier Robert et de ses amis de stopper le chantier du train et de renoncer à la nouvelle route du lit-

toral en utilisant les crédits pour ces 2 chantiers dans un nouveau projet : une route en mer à 6 voies. Dès le départ, la question des matériaux s'est posée. Car pour satisfaire les intérêts de quelques transporteurs, la Région Réunion version Didier Robert a choisi de construire de gigantesques digues en mer pour soutenir la route. Cela nécessitait d'acheminer plus de 10 millions de tonnes de roches dans la mer. Or, le chantier a démarré en 2012 sans que ses promoteurs ne se soient assurés au préalable de disposer des matériaux nécessaires pour l'achever.

Chantier seulement à moitié achevé

Et ce qui devait arriver arriva : la moitié du chantier n'a pas encore commencé faute de matériaux disponibles. De plus, la machine construite spécialement pour poser les piles du viaduc a été vendue et n'est plus à La Réunion, ce qui prive de toute possibilité de réparation en cas d'effondrement d'une section du viaduc. Bien entendu, des partisans de Didier Robert continuent de défendre l'indéfendable, affirmant qu'il est possible de trouver des matériaux à La Réunion pour continuer le chantier. Mais après la victoire de la population sur le projet de la carrière de Grand-Bois, c'est au tour du projet concernant la carrière des Lataniers à La Possession de subir les foudres de l'Autorité environnementale. Il est donc grand temps de revenir à la raison. D'autres possibilités existent. Rappelons la revendication du Parti communiste réunionnais : une mission d'expertise technique, financière et environnementale sur ce projet pour qu'enfin, les Réunionnais puissent avoir droit à une liaison sécurisée entre Saint-Denis et La Possession, plus de 50 ans après la suppression du train. Voici donc la synthèse de l'avis de l'Autorité environnementale :

« Actualiser l'étude d'impact de la NRL »

« Le projet, qui va bien au-delà d'une « réhabilitation », est avant tout lié à la réalisation de la nouvelle route du littoral (NRL), puisque 2 millions de tonnes sont destinées à ce chantier, aujourd'hui quasiment interrompu faute de matériaux.

C'est pourquoi l'Ae recommande, au-delà de l'autorisation de la carrière, d'actualiser l'étude d'impact de la NRL, en y incluant une tierce expertise sur les incidences relatives des différents modes constructifs permettant d'achever ce projet.

Pour l'Ae, les principaux enjeux environnementaux du projet sont les suivants :

- la protection des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvages, notamment des chauves-souris,
- la préservation des continuités écologiques et en général du fonctionnement des écosystèmes, en particulier pour le Pétrel de Barau et le Puffin de Baillon,
- les nuisances pour les riverains (bruit, vibrations, poussières et risques de projections),
- la qualité du paysage,
- le risque d'inondation.

Si l'évaluation des enjeux apparaît globalement correcte dans l'étude d'impact, il est à souligner que l'appréciation des incidences souffre d'un excès d'optimisme, l'étude considérant souvent que les précautions usuelles de bonne gestion permettraient de supprimer ou réduire suffisamment la plupart des impacts. »

« 1500 passages quotidiens de poids lourds »

« De nombreux impacts de la carrière dépendent du trafic de camions qu'elle générera. Or les estimations fluctuent dans le dos-

sier. L'Ae recommande de mettre à jour l'étude sur le bruit, les poussières, la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre en retenant un trafic maximum de 1500 passages quotidiens de poids lourds, ce qui correspond à un engagement contractuel du groupement d'entreprises. En outre, l'évaluation du bruit provenant de la piste n'a pas été faite selon les usages pour les infrastructures de transport. L'Ae recommande d'y remédier.

La présence de la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Cœur de Ville » à proximité immédiate de la carrière est mentionnée, et sa réalisation (qui a commencé) se poursuivra en parallèle du projet, conduisant à augmenter significativement la population exposée aux nuisances. L'Ae recommande d'en tenir compte dans l'étude d'impact, en particulier pour le bruit, les pollutions, les cumuls d'impacts et dans l'étude de dangers de la carrière. »

Zone humide « oubliée »

« L'existence d'une zone humide à l'embouchure de la ravine n'a pas été prise en compte dans l'étude des incidences. L'Ae recommande de compléter ce point avec les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC2) nécessaires. Plus généralement concernant les habitats naturels, la faune et la flore, mais aussi les continuités écologiques (le site est un corridor majeur pour le Pétrel de Barau), l'Ae recommande de compléter la démarche ERC pour réduire les impacts résiduels à un niveau négligeable – ce qui n'est pas le cas en l'état du projet. Concernant le Taphien de Maurice, le projet entraîne la destruction d'habitats fonctionnels. Il reste nettement insuffisant et nécessite des mesures complémentaires substantielles. L'ensemble des observations et recommandations de l'Ae sont présentées dans l'avis détaillé. »

Edito

Une nouvelle taxe ?

Un drôle de paradoxe, le gouvernement veut encourager l'économie circulaire et de l'autre, il veut taxer les téléphones ou encore les ordinateurs reconditionnés. C'est une taxe qui fait hurler le secteur du reconditionnement. Le gouvernement veut faire payer une redevance de 4 % pour aider le secteur de la culture en difficulté. C'est une décision incomprise pour un secteur qui défend l'environnement et surtout le Made in France. Après tout, il fait cela depuis le début de son mandat, à savoir qu'il prend dans la poche gauche pour vous redonner la même somme dans la poche droite.

Malheureusement, cette taxe devrait concerner plus de 600 petites et moyennes entreprises qui seront menacées économiquement et pourraient mettre la clé sous la porte, car cette redevance serait rétroactive sur plusieurs années. Et surtout, le plus important à noter est que les consommateurs devraient subir de nouveau les frais de cette nouvelle réforme : cela représenterait 14 euros de plus sur leurs ordinateurs reconditionnés.

Ce qui est choquant, c'est que nous avons un gouvernement qui répète chaque jour que nous devons aller vers la relance de l'économie française en appuyant sur la transition écologique. Mais là, on parle de taxer l'économie circulaire. Chercher la logique ! C'est une vraie incohérence profonde. Cette réforme ne s'arrêtera pas aux objets reconditionnés, car elle souhaite étendre cette redevance aux Smartphones d'occasion, un marché en pleine expansion jusqu'ici préservé. Même si rien n'est encore fait, la taxation de ces objets reconditionnés ne verra aucune compensation pour la perte constatée à moins d'une opposition de la part de l'exécutif, chose qui pourrait se produire mais qui n'arrivera pas à se finaliser de part la majorité gouvernementale.

Nos entreprises vont fermer et mettre des centaines de personnes salariées au chômage. Le gouvernement va donc donner un avantage significatif aux filières étrangères. On va clairement perdre du terrain en France sur l'économie circulaire qui est pourtant nécessaire pour les années à venir.

Bertrand Ancelly

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Avis de la convention citoyenne pour le climat sur la loi climat résilience

Pour le gouvernement c'est 3,3 sur 10



Les 150 membres de la Convention citoyenne pour le climat se sont retrouvés ce week-end en visioconférence pour évaluer les réponses apportées par le gouvernement à leurs propositions. Le projet de loi climat autant que l'attitude déloyale du Président de la République ont été décriés. Les citoyens ont administré un véritable camouflet au gouvernement.

Après la note sévère rendue par la Convention citoyenne, le gouvernement s'applique à promouvoir sa loi Climat. Dimanche 28 février 2021, les 150 citoyens ont attribué la note de 3,3/10 à Emmanuel Macron, un verdict cinglant qui n'a rien d'étonnant. Il s'inscrit dans la continuité des multiples avis d'experts et institutions qui affirment depuis le début de l'année que le projet de loi Climat n'est pas à la hauteur. Pour l'instant, le texte ne permettra pas de réduire de moins de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Ce week-end, au moment où les conventionnels faisaient part de

leur colère et de leur sentiment de trahison, la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, signait avec Pascal Canfin une tribune dans les Échos, où elle assurait que « oui, la France est leader de la bataille pour le climat en Europe ». « Les faits sont les faits », précisait-elle avant de vanter « le caractère pionnier » du gouvernement et de la loi Climat.

Malgré le vote implacable des citoyens, la ministre de la Transition écologique a déclaré, lundi 1er mars, devant la commission spéciale de l'Assemblée nationale, « avoir repris l'esprit de tout ce que voulaient les membres de la Convention citoyenne ». Il n'y a, selon elle, « aucune baisse d'ambition ».

Lundi 1er mars au matin, sur les plateaux et les radios, des membres de la Macronie étaient invités à défendre le bilan du chef de l'État. Dans l'émission Bonjour chez vous, sur Public Sénat, le député et délégué général de La République en marche (LREM), Stanislas Guerini, a ainsi estimé

que « ce quinquennat sera le plus vert de l'histoire : nous avons fait beaucoup et nous allons continuer à changer le quotidien des Français avec cette loi qui traduira un grand nombre des propositions des citoyens »

Cette déferlante ne masquera pas la pauvreté des engagements que s'apprête à prendre la France. Retour ligne automatique

Mais pendant ce temps nous attendons toujours la stratégie de la Région et du Département. Les accords de Paris s'imposent aussi aux collectivités, charge à eux de proposer une stratégie de lutte contre le changement climatique dans la limite de leur compétence. Mais ceux la sont toujours plus préoccupés à se demander par quel miracle il pourraient être réélus. Retour ligne automatique

Il sera temps au mois de juin de tourner la page à l'inaction climatique, car le climat ne nous attendra pas longtemps.

David GAUVIN

Le maintien d'une importante recette des collectivités réunionnaises soumise à la décision des Européens

La Commission européenne pour un octroi de mer modifié

La Commission européenne a adopté hier une proposition renouvelant le régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques de l'UE de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion pour la période 2022-2027. Voici le communiqué expliquant la décision de la Commission européenne.

« Ce régime permet d'accorder des exonérations ou des réductions de la taxe octroi de mer en faveur d'une liste limitée de produits fabriqués localement. La proposition actuelle de 2014 allait expirer en juin 2021.

Les mesures annoncées aujourd'hui visent à continuer d'encourager l'activité économique et à maintenir la compétitivité des produits locaux dans ces régions ultrapériphériques françaises.

Parmi les nouveautés, la proposition relève le seuil d'assujettissement à l'octroi de mer à 550 000 euros (de 300.000 actuels), permettant aux petites productions mais aussi à l'essentiel des productions nouvelles de sortir du champ de la taxe. Elle introduit également davantage de transparence dans les critères de sélection des produits pouvant bénéficier d'une exonération ou d'une réduction d'octroi de mer. En parallèle, elle prolonge pour six mois, jusqu'au 31 décembre 2021, la décision de 2014 afin de donner à la France le temps de transposer dans son droit national ce nouveau régime applicable entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2027.

Le commissaire chargé de l'économie, M. Paolo Gentiloni, a déclaré à



cet égard :

« La Commission est bien consciente de l'importance du régime de l'octroi de mer comme ressource majeure pour les collectivités locales dans les régions ultrapériphériques en question, mais surtout comme dispositif de soutien au développement économique et social. Nous allons continuer à soutenir les économies locales de ces régions, qui en plus, ont été fortement touchées par la crise. »

Prochaines étapes

Cette proposition sera désormais transmise aux États membres au sein du Conseil pour approbation, ainsi qu'au Parlement européen pour consultation.

Contexte

L'octroi de mer est un type de taxe concernant les produits importés ou fabriqués dans les régions ultrapériphériques françaises de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique, de Mayotte et de la Réunion. L'octroi de mer constitue un impôt très ancien,

vieux de plusieurs siècles qui, à l'origine, taxait tous les produits arrivant dans les départements d'outre-mer par voie maritime.

Alors que le droit de l'Union ne permet généralement pas d'appliquer une fiscalité différente pour les produits locaux et les produits importés de France métropolitaine ou d'autres États membres, ces mesures sont destinées à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques telles qu'elles sont reconnues à l'article 349 TFUE, notamment sur le plan de la fiscalité.

En raison de l'expiration prévue du régime de l'octroi de mer, la Commission avait lancé une étude économique externe afin d'évaluer le régime actuel ainsi que l'impact potentiel des différentes options envisageables pour la période postérieure à 2020. L'étude a conclu que le régime de l'octroi de mer était extrêmement important pour les régions ultrapériphériques françaises en termes de développement économique, de compétitivité et d'emploi local, et que sa suppression risquerait de déstabiliser le développement futur de ces régions. »

Oté

In létinsèl i pé mète dofé dan la plène

Mézami, mwin la fine ékri in n'afèr lads-dsi léta lokal épi la kriz covid. Mwin la fine di é mi rodi ankòr zordi léta lokal la dékoné dann sète afèr-la é toute bann désizyon li la prann dopi in an la kriz la komansé l'amenn anou, inn apré l'ote, droite dann mir... Yèr ankòr, mi lir dann zoinal, riyink dann dè moi, san mil pèrone la rante La Rényon par l'aéropòr konm dann in moulin, san pran bann mézir sanitèr é dè moi apré kossa i konstata ? I konstata la maladi la fine fane partou é si i kontinyé lé riskab foute anou dann konfinaz pou in rézilta lé pa gagné a l'avanss.

Mézami m'a dir azot i sifi pa d'koz an mal soufran konm in p éi fé pou fé kroir dmoun i pran bann mézir k'i fo pou ménaz la santé d'moun. Akoute azot bien : mi sava la boulanjri pou ashté in baguète dopin, dovan la rantré lé bien marké i rante pa pliss ké kate pèrone, i fo pass lo zèl dsi mon min, mèm pou péyé i fo mi péyé avèk mon kart san kontak, apré mi trap mon pain épi mi sava. Bon pou sa mèm ! Mé mi pran l'aviyon, mi débark Zilo, mi fé mèm dézord ké toultan, apré mi sorte an boi karante san ké pèrone i di pa mwin arien. Mon déga fé, i rèss amwin arienk pou kontaminé.

Dann kèl ka mwin lé pli danzéré ?
Dann kèl ka mwin lé moïnss danzéré ?
Kan mi sava rode mon pain, sansa kan

mi oiyaz an parmi kat san pèrone dann in karling mal aéré, é d'apré sak mi lir dsi zot figuir néna in pé lé déza ataké. Mi poz in sinp késtyon, mé sé déza pou mwin in répons é répons-la i akiz dirèktoman bann zotorité d'léta. Dann mon kèr mi di l'avé lokazyon anpèsh latak bann kovide épi bann mutan é oila ké la pa fé, é oila ké kan demoun la protèsté l'amontr azot kèl koté brinjèl i shaj.

An pliss ké sa, kossa i ariv zordi ? I ariv ké la profèktir i dévoil in kontra nou rényoné nou téi koné mèm pa é kontra la i mète dirèktoman an akizasyon léta li mèm, létablisman piblik l'ars li mém, mé i fé kroir bann maoré si zot lé dann in trikmardaz konmsa sé par la fote lo movèz zéstyon « bann rényoné ». Ala sa i di é an dsou i ankouraz bann maoré épi bann rényoné règ zot konte rant zote. Koman i apèl sa ?

I apèl sa divizé pou régné, divizé pou komandé ! E lé myé kan sé lo bann viktime shak koté k'i dispitè rantre zot. Pandann tan-la, in pé i monte dsi la montagn pou rogarde bann tigr soubate dan la plène.

Justin